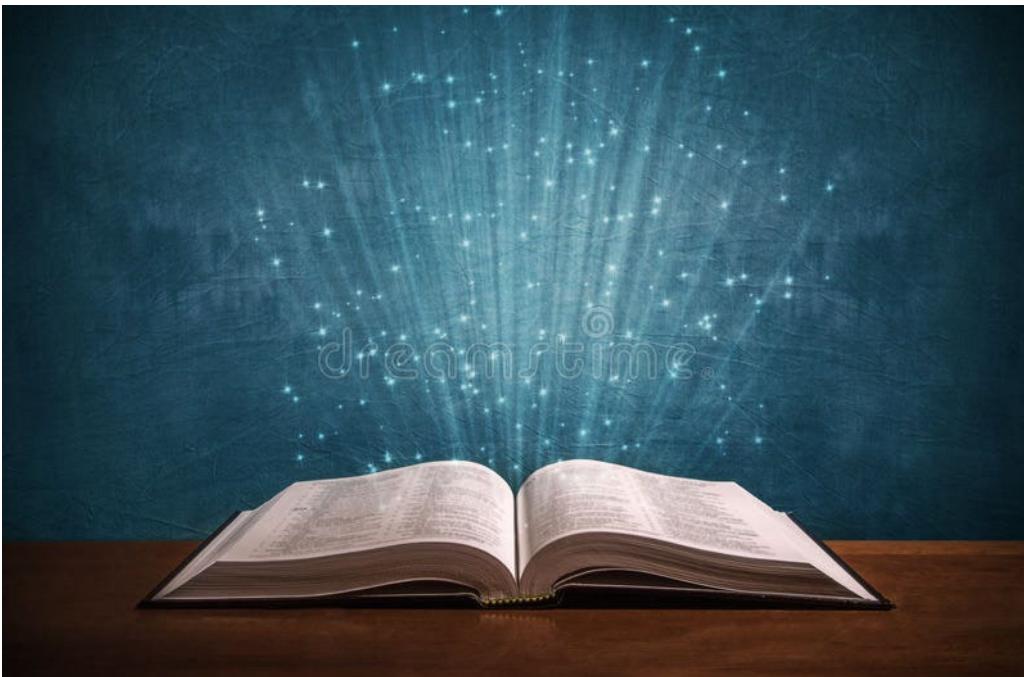




EGLISE ADVENTISTE DU 7ÈME JOUR DE LA
GUADELOUPE
MINISTERE DE LA FEMME

CHARTE – VERSION 2 - 2025



« Quand une œuvre importante et de portée décisive doit être faite, Dieu choisit des hommes et des femmes pour l'accomplir, et l'on y perdra si les talents des uns et des autres ne sont pas utilisés pour qu'ils se complètent mutuellement. » - Ellen G. WHITE Evangéliser, p. 422



PRÉAMBULE

- La présente charte, dans ses articles, pose les bases pour mener efficacement le ministère des femmes au sein des chapelles locales.
- Chaque responsable MIFEM doit s'engager à l'appliquer dans l'exercice de sa mission.
- La charte précise la philosophie, la vision et la mission de ce département.

« Dieu demande des ouvrières sincères, empressées, au cœur tendre et dévouées, et qui soient fidèles aux principes reçus.



HISTORIQUE

- **La création du ministère n'est pas récente:**

Dès 1898 sœur Henry dirigeait un département des Ministères des femmes et elle était encouragée par Ellen White. Sa mort prématurée entraîna l'oubli du département. Un bureau des Ministères des femmes a été ouvert à la Conférence générale en 1990 et il est devenu département en 1995 à Utrecht.



- **Situation dans les années 1900**
- Les activités des Ministères des femmes n'ont pas fait l'objet de rapports écrits de 1900 à 1970.
- Cette période a été appelée « les années silencieuses ». La première commission pour étudier le rôle des femmes dans l'Église a été formée en septembre 1973 et s'est réunie à Camp Mohaven dans l'Ohio.
- En 1990, trente-cinq femmes représentant différents groupes se sont réunies en Pennsylvanie et ont demandé à l'Église de nommer une responsable d'un département des Ministères des femmes à plein temps et à tous les niveaux administratifs. Ses devoirs incluraient : identifier, évaluer et mettre au point des stratégies qui répondent aux besoins des femmes ; recueillir et transmettre des informations précises sur le rôle des femmes dans l'Église ; organiser des retraites pour fortifier la foi des participantes ; animer des stages de formation pour femmes sous la direction et selon les stratégies de l'Église.

EMERGENCE DU DÉPARTEMENT

- La session de la Conférence générale d'Utrecht a marqué une étape décisive pour les Ministères des femmes. En juillet 1995, la session a voté le plein statut de département. Rose Otis a été élue directrice du département des Ministères des femmes de la Conférence générale. Aujourd'hui ce département a une dimension mondiale : chaque Division a une directrice élue qui supervise le département et a la responsabilité de fortifier spirituellement, de soutenir et de former les femmes.



LA PHILOSOPHIE LA VISION

Le département des Ministères des femmes s'engage à encourager, stimuler, équiper et fortifier les femmes adventistes pour qu'elles fassent leur part dans la prédication de l'Évangile au monde.

La vision spirituelle du département des Ministères des femmes est de connaître Jésus passionnément, de le servir et de former d'autres femmes à être disciples.

« Les femmes peuvent être des instruments de justice, accomplissant un saint ministère.



DÉCLARATION DE MISSION

Le département des Ministères des femmes existe pour soutenir, encourager et stimuler les femmes adventistes dans leur cheminement de disciples de Jésus-Christ et de membres de son Église mondiale. **Notre mission est celle de tous les chrétiens : glorifier Christ dans l'Église et dans le monde.**

« Le Seigneur a une œuvre pour les femmes aussi bien que pour les hommes. Elles ont un rôle à jouer à notre époque de crise... Elles accompliront dans les familles une œuvre que les hommes ne sauraient faire, une œuvre qui atteint les profondeurs de la vie intérieure. Elles arriveront à s'approcher des cœurs que les hommes ne peuvent atteindre. Leurs travaux sont nécessaires. » - Le Ministère de la bienfaisance, p. 110.



CITATIONS

- « *Quand une œuvre importante et de portée décisive doit être faite, Dieu choisit des hommes et des femmes pour l'accomplir, et l'on y perdra si les talents des uns et des autres ne sont pas utilisés pour qu'ils se complètent mutuellement.* » - Evangéliser, p. 422
- « *Nous pouvons faire une belle œuvre pour le Seigneur si nous le voulons. La femme ne connaît pas sa puissance... Il y a un but plus élevé pour la femme, une destinée plus noble. Elle doit développer ses facultés pour que Dieu l'emploie à sauver des âmes de la ruine éternelle.* » - Témoignages, vol. 1, p. 691.
- « *Ce qu'il nous faut ce sont des femmes consacrées qui, comme des messagères de miséricorde, visiteront les mères et les enfants dans leurs foyers.* » - Le Ministère de la bienfaisance, p. 111.

- « *Dieu demande des ouvrières sincères, empressées, au cœur tendre et dévouées, et qui soient fidèles aux principes reçus. Il demande des femmes persévérandes, animées d'un esprit d'abnégation, et disposées à renoncer à leurs aises, des femmes qui concentrent toutes leurs aptitudes et toutes leurs possibilités sur le Christ.* » - Témoignages, vol. 2, p. 472.
- « *Si là où il n'y a qu'une seule femme il y en avait vingt qui fassent de cette mission sacrée [les entretiens personnels] celle qui leur tient le plus à cœur, beaucoup plus de gens se convertiraient à la vérité. L'influence ennoblissante et apaisante des femmes chrétiennes est nécessaire à l'œuvre solennelle de la prédication de la vérité.* » - Evangéliser, p. 425.
- « *Les femmes peuvent être des instruments de justice, accomplissant un saint ministère. C'est Marie de Magdala qui annonça la première Jésus ressuscité... Si là où il n'y a qu'une seule femme il y en avait vingt qui fassent de cette mission sacrée [les entretiens personnels], celle qui leur tient le plus à cœur, beaucoup plus de gens se convertiraient à la vérité. L'influence ennoblissante et apaisante des femmes chrétiennes est nécessaire à l'œuvre solennelle de la prédication de la vérité.* » - Evangéliser, p. 425.

CE QU'IL N'EST PAS ...

- Ce n'est pas un forum pour permettre aux femmes d'exprimer leurs plaintes contre leurs employeurs, que celles-ci soient justifiées ou non.
- Ce n'est pas un tremplin pour arriver à la consécration des femmes au ministère pastoral.
- Ce n'est pas un lieu pour revendiquer l'égalité des droits.
- Ce n'est pas un mouvement sexiste, agressif, ni misandre(Qui éprouve, manifeste de l'aversion pour les personnes de sexe masculin (opposé à *misogyne*)).
- Ce n'est pas un lieu de loisirs, ni pour passer le temps, ni pour promouvoir des idées personnelles.



ARTICLE 1

- Le département des Ministères des femmes existe pour soutenir, encourager et stimuler les femmes adventistes du 7^e jour dans leur cheminement quotidien de disciples de Jésus-Christ et membres de son Église mondiale. Le département des Ministères des femmes n'est pas sélectif et il s'adresse à toutes les catégories de femmes sans aucune forme d'exclusion.

ARTICLE 2

La responsable du département des Ministères des femmes :

- Elle est élue par l'Église et doit développer des ministères spécifiques destinés à édifier les femmes et à les équiper pour le service de Dieu et de l'Église.



ARTICLE 3

- **Le comité du département des Ministères des femmes :**

La responsable travaille avec le pasteur et le comité d'Église pour créer un comité des Ministères des femmes afin d'établir des projets en faveur des femmes dans la communauté.

ARTICLE 4

- **Qualifications de la responsable des Ministères des femmes:**

Elle devrait être une femme sensible et attentionnée, soucieuse du ministère et des préoccupations féminines, équilibrée dans ses points de vue afin de représenter la majorité de la population féminine, et capable d'encourager d'autres femmes à cultiver leurs dons spirituels. Elle devrait être capable de travailler sans difficultés avec les femmes de la communauté, le pasteur et le comité d'Église.



ARTICLE 5

○ Le département des Ministères des femmes aujourd’hui :

- Il répond aux besoins spirituels, émotionnels, physiques et sociaux de chaque femme. Par conséquent :
 - Il encourage chaque femme à mettre ses dons au service de l’Église.
 - Il soutient les femmes victimes de violences, les divorcées, les femmes seules ...
 - Il vient en aide aux jeunes filles en les accompagnant dans leur insertion dans la vie sociale.
 - Il propose un programme de bourse pour encourager de jeunes femmes à poursuivre leurs études.
 - Il encourage les femmes à collaborer à tous les niveaux de l’Église, dans leur communauté, dans leur foyer.
 - Il soutient les jeunes filles à croître en Jésus-Christ.
 - Il reconnaît que les femmes ont de nombreux dons spirituels et les aide à les découvrir afin de les mettre au service de Dieu.
 - Il favorise la rencontre de femmes autour de thèmes choisis par elles.



ARTICLE 6

○ Les six défis du ministère de la femme :

- Pauvreté
- Problèmes de santé
- Charge de travail des femmes
- Lutte contre les abus
- Manque de formation, d'accompagnement et d'opportunités de direction
- Illétrisme



LE LOGO DU DÉPARTEMENT :



COULEURS DU DÉPARTEMENT

- Deux couleurs officielles ont été choisies. Elles peuvent être utilisées pour le logo ou pour toute autre œuvre, mais vous n'êtes certainement pas limitées à l'utilisation de ces couleurs. Ces deux couleurs sont :
 - Aqua-PMS couleur n ° 320
 - Couleurs PMS-Purple # 273



- *Les femmes accompliront dans les familles une œuvre que les hommes ne sauraient faire, une œuvre qui atteint les profondeurs de la vie intérieure. Elles arriveront à s'approcher des cœurs que les hommes ne peuvent atteindre. Leurs travaux sont nécessaires. »* - Le Ministère de la bienfaisance, p. 110.



Marie-Line DIXIT
Responsable du Ministère de la Femme

